

Le célèbre ingénieur de Louis XIV voulait aussi réformer le système fiscal, hérité du Moyen Âge, injuste et contre-productif. Il proposait de créer un impôt unique. Une réflexion très actuelle.

Vauban, un fiscaliste révolutionnaire

Jacques Marseille*

La Révolution française aurait-elle eu lieu si Louis XIV avait suivi les conseils de Vauban et appliqué son projet de dime royale ? Même si cette question d'histoire contre-factuelle (que se serait-il passé si ?...) peut paraître incongrue, l'hypothèse mérite d'être posée. Le tricentenaire de la mort de Sébastien Le Prestre de Vauban (1633-1707) permet ainsi de redécouvrir l'extraordinaire personnalité de l'homme et le contenu « révolutionnaire » d'un « petit » livre dont Schumpeter écrira dans son *Histoire de l'analyse économique* qu'il constitue « l'un des travaux les plus remarquables dans le domaine des finances publiques, inégalé avant comme après dans la clarté et la force de l'argument ». Infatigable concepteur et ingénieur de la « ceinture de fer » entourant le royaume, homme de guerre réputé comme preneur de villes – « Ville

*Professeur à Paris-I Sorbonne.

défendue par Vauban, ville imprenable. Ville attaquée par Vauban, ville prise ! » – Vauban fut aussi attentif aux réalités économiques et sociales de son temps.

L'homme qui voulait permettre à l'État de se financer sans empêcher ou décourager le travail connaissait bien son pays. Dans la préface de son livre, il disait lui-même : « La vie errante que je mène depuis quarante ans et plus m'ayant donné l'occasion de voir et de visiter plusieurs fois et de plusieurs façons la plus grande partie des provinces de ce royaume, j'ai souvent eu l'occasion de donner carrière à mes réflexions et de remarquer le bon et le mauvais du pays; d'en examiner l'état et la situation et celui des peuples dont la pauvreté ayant excité souvent ma compassion m'a donné lieu d'en chercher la cause. » La crise dramatique que traverse le royaume en 1693-1694, particulièrement la France du Nord, a été

l'élément déterminant de cette prise de conscience. La récolte manquée de 1693, qui correspond à l'un des minima décennaux d'un petit âge glaciaire, a en effet été suivie d'une disette apocalyptique qui a peut-être envoyé au cimetière près d'un dixième des sujets du Roi-Soleil ! Une catastrophe qui, aujourd'hui, ferait diminuer la population de la France de plus de 6 millions d'habitants...

Dès 1694, Vauban présente un « Projet de capitation » qui marque déjà une rupture. Il propose un impôt levé, sans aucune exemption, sur tous les revenus encaissés dans le royaume : les produits fonciers, les rentes et les appointements. Précurseur de ce qu'on

Sébastien Le Prestre de Vauban (pastel de Charles Le Brun), connu pour ses fortifications, s'intéressait aussi aux questions économiques et sociales. La modernité de son *Projet pour une dime royale* lui vaudra d'être interdit en 1707.



HISTOIRE ÉCONOMIQUE.

La dîme royale conçue par Vauban imposait l'abolition des avantages fiscaux des deux ordres privilégiés qu'étaient la noblesse et le clergé.

appelle aujourd'hui la flat tax, il écrit : « La capitation doit être imposée sur toutes les natures de biens qui peuvent produire du revenu, et non sur les différents étages des qualités, ni sur le nombre des personnes, parce que la qualité n'est pas ce qui fait l'abondance, non plus que l'égalité des richesses, et que le menu peuple est accablé de tailles, de gabelles, d'aides et de mille autres impôts, et encore plus de la



famine qu'ils ont soufferte l'année dernière qui a achevé de les épuiser. »

A cette époque en effet, le système fiscal restait celui qui avait été mis en place à la fin du Moyen Âge. Il empilait des impôts indirects (les aides), un impôt direct (la taille) et des accises dont la plus célèbre et la plus lourde était la gabelle (un impôt sur le sel) détestée que cherchait à contourner la contrebande des faux sauniers. La taille, surtout, était l'objet principal des critiques de Vauban. Elle se présentait sous la forme d'une taille réelle qui, comme son nom l'indique, était calculée sur la production réelle du contribuable et concernait surtout les paysans et d'une taille personnelle, due sur le simple fait d'exister. Une taille largement arbitraire qui amenait les Français, toujours autant frondeurs, à tout faire pour paraître incapables de la payer. Plus tard, dans ses *Confessions*, Jean-Jacques Rousseau



Taille, corvées, cens et autre gabelle... La fiscalité de l'Ancien Régime pèse lourdement sur les paysans qui paient souvent en nature (à gauche, caricature « Le noble est l'araignée, le paysan la mouche »). A droite: Louis XIV à Versailles, symbole d'une cour dispendieuse.



racontera comment il avait été accueilli par des paysans en haillons qui, une fois compris qu'il n'était pas un collecteur de tailles, feront bombance avec lui.

Dissimulation, fraude, refus de travailler, abandons de terres surtaxées étaient les conséquences obligées de ce système. En 1706, à la suite d'une nouvelle crise économique et financière qui provoque une dysenterie mortelle en

Anjou, Vauban, devenu maréchal, fait imprimer, sans autorisation, son *Projet d'une Dixme royale*, composé peut-être à Lille et diffusé à 276 exemplaires dans la capitale. Le titre complet de l'ouvrage était : « Projet d'une dixme royale qui, supprimant la taille, les aides, les douanes d'une province à l'autre, les décimes du clergé, les affaires extraordinaires et tous les autres impôts oné-

